

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

L ID: 074-217400316-20240328-D2024_33-DE

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Beaumont (Haute Savoie), sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire de Beaumont dûment convoqués le 22 mars 2024.

Présent(s): Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers: J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, G. Vilmint, S.

Pérou, S Baud, M. Bourguignon

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): S. Tugler-Rossi, A. Blanc, S. Casabianca, R. Cusin

Pouvoirs : T. Eudes donnée à S. Baud,

C. Arhuero donné à M. Genoud

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie LAKS

N° 2024-33 H

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	12
Votants	14
Dont pouvoirs	02

DECISIONS DU MAIRE

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délibération du Conseil municipal du 28 mars 2024

Par délibération n°2024-33 en date du 28 mars 2024, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour l'exécution de certaines missions.

Cette délégation intervenant sous le contrôle du Conseil municipal, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises :

- Décision DIA 2024-01 du 29 janvier 2024 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B473, sise Le Grand Châble, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2024-02 du 29 janvier 2024 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2564, B474, sises Le Grand Châble, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2024-03 du 29 janvier 2024 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B1843, sise 81 Chemin des Usses Forêts, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2024-04 du 29 janvier 2024 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B1843, sise 81 Chemin des Usses Forêts, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2024-05 du 5 mars 2024 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B2557, sise 38 Route de la Marguerite, à Beaumont 74160.

Le Conseil municipal:

Prend acte de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance.

Nathalie Laks

Certifié exécutoire A Beaumont, le Le maire Le maire,

Marc Genou